



Communiqué de presse

Montpellier, le 8 février 2024

La chambre a contrôlé la Communauté de communes Sud Roussillon pour les exercices 2018 et suivants dans le cadre d'une enquête sur l'aménagement du littoral face aux enjeux environnementaux.

Un territoire exposé à des enjeux environnementaux et à des risques naturels, notamment sur sa frange littorale

Composée de six communes et de 24 156 habitants, la communauté de communes Sud Roussillon (CCSR) a connu un fort essor démographique sur la période contrôlée. Son économie repose en grande partie sur les activités liées au littoral. Par ailleurs, son territoire est particulièrement exposé à des risques d'érosion côtière, d'inondation et de submersion marine, qui vont s'aggraver sous l'effet du changement climatique et de l'élévation du niveau de la mer. Ces risques représentent une contrainte que la collectivité doit prendre en compte dans son modèle de développement urbain, alors même que de nombreux habitants et activités économiques sont présents dans les zones les plus vulnérables.

Une stratégie de prévention des risques naturels encore en construction

La CCSR s'est fixée des objectifs de modération de la consommation foncière qu'elle peine à respecter, en raison de la pression foncière. En matière d'inondations et de recul du trait de côte, les nombreuses études menées n'ont pas abouti à la définition d'une politique face aux prévisions d'aggravation des risques naturels. Celle-ci est rendue d'autant plus nécessaire que des investissements importants sont prévus au titre de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations.

D'importantes capacités financières qui permettraient une évolution vers une intercommunalité de projets pour répondre aux enjeux de protection du littoral

La collectivité présente une situation financière favorable et un niveau de réserves élevé qui lui permettraient, si elle le décidait, de renforcer son plan pluriannuel d'investissement afin de mieux concilier prise en compte des risques naturels et développement urbain et économique.

Dans cette perspective, la communauté de communes, dont l'intégration demeure faible et dont les dépenses restent centrées sur ses compétences traditionnelles, devrait clarifier ses relations financières avec les communes membres à travers notamment la conclusion d'un pacte financier et fiscal.

Contact presse : Eric Morel / Ferdaos Salem

eric.morel@crtc.ccomptes.fr / ferdaos.salem@crtc.ccomptes.fr ■ T +33 4 34 22 73 00 ■

✕ [@crococcitanie](https://www.instagram.com/crcoccitanie)